

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2018

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Aquaplan Autonettoyant**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

IKO nv - Aquaplan

d'Herbouvillekaai 80

B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00

Fax : +32 (0)3 248 37 77

E-mail: sds.europe@iko.com

Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

##### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2018

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2018

### Nom du produit: **Aquaplan Autonettoyant**

P280	Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.	(suite de la page 1)
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-15%
CAS: 69011-36-5	Fattyalcohol ethoxylates Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	<2,5%
Numéro CE: 941-419-7 Reg.nr.: 01-2120050368-56	Amines, N-C12-C14(even numbered)-alkyltrimethylenedi-, reaction products with chloreacetic acid STOT RE 1, H372 Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302	<1%

#### Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après un rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. L'oeil lors de rinçage tenir grand ouvert. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/les effets après contact avec des yeux : Irritation des yeux

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La victime, garder au chaud et au calme. Traiter les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Produit chimique sec, mousse ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2018

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2018

**Nom du produit: Aquaplan Autonettoyant**

(suite de la page 2)

Porter un vêtement de protection totale.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Mettre les personnes en sécurité.

**. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**. 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

**. 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**. Stockage:**

**. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

**. Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**. Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

Stockage des emballages sous aspiration.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**. 8.1 Paramètres de contrôle**

**. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**

VME	Valeur à long terme: 308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

**. Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2018

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2018

Nom du produit: **Aquaplan Autonettoyant**

(suite de la page 3)

### . 8.2 Contrôles de l'exposition

#### . Equipement de protection individuel:

#### . Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### . Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

#### . Protection des mains:



Gants de protection

#### . Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### . Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### . Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

#### . Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### . 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### . Aspect:

**Forme:** Liquide

**Couleur:** Vert

. **Odeur:** Caractéristique

. **Seuil olfactif:** Non déterminé.

. **valeur du pH à 20 °C:** 9,5

#### . Changement d'état

**Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

**Point initial d'ébullition et intervalle**

**d'ébullition:** 100 °C

. **Point d'éclair** Non applicable.

. **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

. **Température d'inflammation:** Non déterminé.

. **Température de décomposition:** Non déterminé.

. **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

#### . Limites d'explosion:

**Inférieure:** Non déterminé.

**Supérieure:** Non déterminé.

. **Propriétés comburantes** Non déterminée.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2018

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2018

**Nom du produit: Aquaplan Autonettoyant**

(suite de la page 4)

. <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
. <b>Densité à 20 °C:</b>	1,02 g/cm <sup>3</sup>
. <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
. <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
. <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
. <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
. <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
. <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
. <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>VOC (CE)</b>	51-153 g/l
. <b>9.2 Autres informations</b>	Aucune autre information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucune lors d'une utilisation adéquate du produit.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
  - . **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- |  |       |                        |
|--|-------|------------------------|
| <b>Amines, N-C12-C14(even numbered)-alkyltrimethylenedi-, reaction products with chloreacetic acid</b> |       |                        |
| Oral   | NOAEL | 7 mg/kg (rab) (2 jaar) |
- . **Effet primaire d'irritation:**
  - . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
  - . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  - . **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2018

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2018

**Nom du produit: Aquaplan Autonettoyant**

(suite de la page 5)

**. Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**. 12.1 Toxicité**

**. Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. 12.2 Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

biodegradation : 99% 28jours

34590-94-8 Dipropyleneglycol : 75%

Amines, N-C12-C14(even numbered)-alkyltrimetylenedi-, reaction products with chloreacetic acid : 94%

**. 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. 12.4 Mobilité dans le sol** 34590-94-8 Dipropyleneglycol : Log Koc = 0.28

**. Effets écotoxiques:**

**. Remarque:** Nocif pour les poissons.

**. Autres indications écologiques:**

**. Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

**. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**. PBT:** Non applicable.

**. vPvB:** Non applicable.

**. 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**. 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**. Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**. Emballages non nettoyés:**

**. Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**. 14.1 Numéro ONU**

Non classifié comme dangereux pour la réglementation des transports.

**. ADR, IMDG, IATA**

néant

**. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**. ADR, IMDG, IATA**

néant

**. 14.4 Groupe d'emballage**

**. ADR, IMDG, IATA**

néant

**. 14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

**. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2018

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2018

Nom du produit: **Aquaplan Autonettoyant**

(suite de la page 6)

. "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Directive 2012/18/UE**
- . **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- . **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- . **Prescriptions nationales:**
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Detergents regulation :  
cationogenic surfactants: 5-15%  
anionogenicsurfactantst, non-ionic surfactants, amfoteric surfactants: <5%  
enzymes
- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**  
Ce produit ne contient pas des SVHC.
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

- . **Phrases importantes**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . **Contact:** sds.europe@iko.com
- . **Acronymes et abréviations:**  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- . \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**